

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 55/1964 (1964)

Artikel: Chronique de la Suisse alémanique
Autor: Egger, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115197>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique de la Suisse alémanique

(Les renseignements de cette chronique proviennent de la *Schweizerische Lehrerzeitung* (juillet 1963 — fin juin 1964), de *Schweizer Schule* (juillet 1963 — juin 1964) et de *Archiv für das Schweizerische Unterrichtswesen* (1963.)

Contacts européens dans le domaine scolaire

De tout temps, il y a eu des contacts entre les écoles et les pédagogues en Europe. Il suffit de rappeler les « scholares », les élèves des universités, qui allaient de ville en ville, souvent pour écouter un savant célèbre, dont le nom était connu par-delà les frontières. Au 17^e, au 18^e et au 19^e siècle, les pédagogues eux-mêmes se mirent en route pour visiter des instituts renommés, des éducateurs modernes. Ainsi l'Institut de Pestalozzi, à Yverdon, était-il un vrai lieu de pèlerinage. Aujourd'hui encore, les étudiants et les enseignants recherchent ces contacts et ces échanges culturels. Mais il faut dire que cette collaboration a pris — à l'échelon européen — un nouvel aspect, puisque ces contacts sont devenus, en partie, signe et symbole de la politique d'intégration européenne et ont acquis par là un caractère officiel.

Qu'il nous soit donc permis de récapituler brièvement quelles sont les plus importantes institutions essayant d'introduire dans nos écoles la pensée européenne.

Nous citerons l'« Association européenne des enseignants », qui comporte des sections nationales. Dans le bulletin de la section suisse « L'école suisse et l'Europe », nous lisons : « La réalisation de l'idée européenne est l'une des plus grandes tâches de notre éducation, puisque c'est de cela que dépendra la survie de l'Europe libre. »

Le « Centre européen de la Culture », fondé à Genève le 7 octobre 1950, a fait, dans le même but, des efforts méritoires ; par des publications, des journées d'études et des échanges, il essaie d'introduire cette idée européenne dans les diverses disciplines de l'école.

En 1953 on a lancé « La journée européenne », au cours de laquelle un concours est organisé pour les écoles, qui demande une illustration de la pensée européenne, soit par un dessin (12-14 ans), soit par une rédaction (14-16 ans) soit par une thèse (16-19 ans). Les lauréats reçoivent un prix et peuvent entreprendre un voyage en Europe. L'année dernière, 4190 élèves suisses ont pris part au concours et onze d'entre eux ont pu se rendre en Angleterre.

Si ces institutions sont de nature privée, il en existe d'autres qui ont un caractère officiel ou gouvernemental. Ainsi a-t-on créé dans le cadre

du Conseil de l'Europe, en 1962, un « Conseil de la Coopération Culturelle (CCC) ». Celui-ci compte des sous-comités qui s'occupent de questions scolaires :

- I. Enseignement supérieur (de niveau universitaire) et recherche
- II. Enseignement général et technique (niveaux primaire et secondaire, y compris l'enseignement professionnel)
- III. Education extrascolaire et jeunesse (activités des jeunes, éducation des adultes, éducation physique)
- IV. Activités générales.

Au sein de ces sous-commissions, on organise des séminaires, on mène des enquêtes, et on édite des publications. La Suisse est régulièrement invitée à ces rencontres. Il faudrait cependant chercher les moyens de mieux faire connaître les résultats de ces travaux, ainsi que les expériences faites à l'étranger. Voici d'ailleurs une liste des publications imprimées :

- Les jeunes et l'aide au développement. 1963. in-8°. 116 p.
- Civisme et éducation européenne dans l'enseignement primaire et secondaire. 1963. in-8°. 164 p.
- L'enseignement primaire et secondaire — Tendances actuelles et problèmes communs. 1963. in-8°. 147 p.
- L'éducation physique et les sports — Informations et références. 1963. in-8°. 215 p.
- La formation des ingénieurs — « Générale » ou « spécialisée »? — Les mathématiques nouvelles — Les matières nouvelles — La conception industrielle. 1964. in-8°. 83 p.
- Développements récents dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. 1964. in-8°. 49 p.
- Tendances nouvelles en matière de recherche linguistique. 1964. in-8°. 111 p.

D'autres publications sont en préparation.

Rappelons encore que, depuis 1959, les *ministres européens de l'Éducation* se réunissent en conférences pour examiner ces entreprises et suggérer au CCC, ainsi qu'à ses sous-commissions, les enquêtes à faire et la politique à suivre. La deuxième conférence s'est tenue à Hambourg, en 1961, la troisième à Rome, en 1962, et la quatrième à Londres en 1964. Il n'est pas étonnant de voir que des sujets comme l'équivalence des diplômes, les échanges de professeurs et d'élèves, la favorisation de l'enseignement des langues étrangères, etc., figurent au premier plan des discussions, puisque ce sont là des pas importants vers une intégration européenne. La Suisse a pris part à ces conférences, depuis 1962, mais comme elle n'a pas de Ministère de l'éducation nationale, elle a été représentée par le président de la Conférence suisse des Chefs des Départements cantonaux de l'instruction publique.

Il nous semble qu'on ne peut plus nier ou sous-estimer ce mouvement européen de coordination si on ne veut pas risquer l'isolement ou « manquer le train ».

Chronique des Cantons

ZURICH:

Le canton de Zurich, le premier par rapport au nombre de ses habitants, se trouve placé devant de multiples problèmes, mais il jouit aussi de grandes possibilités. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il s'efforce d'être à l'avant-garde par sa politique scolaire. Il suffit de rappeler ici des « expériences-pionnier » comme le « Werkjahr », le développement de la « Primaroberstufe » (Classes supérieures de l'enseignement primaire), les expériences des gymnases de Winterthour et de Wetzikon, etc., pour montrer où peuvent aboutir d'heureuses initiatives si l'on dispose des moyens nécessaires à leur réalisation.

Voici quelques nouvelles de la vie scolaire zurichoise:

Le crédit en faveur de la relève académique a été augmenté (19 août 1963).

On a haussé également les subventions aux bibliothèques de lecture publique et de jeunesse (29 août 1963).

L'Ecole supérieure technique (Technikum) de Winterthour a édité de nouveaux statuts (22 septembre 1963).

Un nouveau règlement a été mis en vigueur pour les examens des instituteurs primaires à l'Ecole normale supérieure (Oberseminar) de Zurich (5 novembre 1963).

Le Conseil d'éducation a adopté des directives pour les jardins d'enfants (2 mars 1964).

De plus, une série de règlements, de plans d'études et de dispositions légales ont été mises à jour. De même, les salaires des enseignants ont été améliorés.

Rappelons aussi l'activité de la Commission cantonale pour les bibliothèques de jeunesse et de lecture publique qui édite chaque année une liste de livres à recommander aux jeunes. Cette publication, tirée à 250 000 exemplaires, a été distribuée aux élèves et à leurs parents.

Où vont les élèves après la sixième classe primaire? Une enquête auprès de 10 000 élèves a donné les résultats suivants: 4,9%: gymnases; 42,2%: écoles secondaires inférieures; 37%: écoles réales; 8,7%: « Oberschule ».

Actuellement on discute de l'introduction d'une dixième année scolaire, c'est-à-dire d'une quatrième année de « Sekundarschule ».

Le Conseil d'Etat zurichois a fait la proposition suivante, qui a été adoptée par le Grand Conseil: « Six ans après son élection, un professeur de l'enseignement secondaire (Gymnasiallehrer) a le droit de demander au Département de l'instruction publique un congé d'une durée maximum de 6 mois pour perfectionnement professionnel. La Direction de l'instruction publique décidera du salaire et supportera les frais de remplacement ».

BERNE

Une revision de la loi sur l'école primaire est en cours. Comme points principaux, on peut mentionner: introduction d'une dixième année facultative pour les classes primaires, développement de cours facultatifs (langues étrangères, dessin technique) dans les classes finales, développe-

ment du système des bourses et des transports d'élèves, etc. La question du début de l'année scolaire en automne a été renvoyée et sera réétudiée par une commission spéciale.

La Société bernoise des instituteurs vient d'ouvrir un foyer pour étudiants, destiné avant tout à des enfants d'instituteurs. D'autre part, elle a créé un centre d'information pour les cours de perfectionnement.

Les nouveaux bâtiments d'un deuxième gymnase municipal ne seront pas prêts avant 1965 et on est déjà obligé de penser à un troisième gymnase. Mais il n'y a pas que la pénurie de locaux qui inquiète les autorités; dans une plus grande mesure encore, la pénurie de professeurs leur cause bien des difficultés.

Les bâtiments de la nouvelle école normale de Langenthal ont été approuvés par un plébiscite et malgré certaines oppositions.

La subvention destinée à l'Université populaire a été augmentée et portera sur 65 000 francs par an.

LUCERNE

La loi sur l'Instruction publique a été révisée (6 mars et 12 novembre 1963).

Les communes auront dorénavant la possibilité d'introduire une neuvième année primaire facultative.

Le système des bourses a été développé.

Une classe du gymnase, type C, (Oberrealschule) vient de construire elle-même pendant les heures de loisirs un « computer » capable d'effectuer 6 opérations de calcul.

Le Conseil d'Etat a nommé une Commission qui sera chargée d'étudier le problème d'une université à Lucerne.

URI

Uri est encore le seul canton de Suisse à ne pas connaître de Département et de directeur de l'instruction publique. C'est le président du Conseil d'éducation qui tient ce rôle. Après une longue activité, M. Th. Herger a été remplacé à ce poste par M. J. Müller, ancien landamman.

L'écriture (Schweizer Schulschrift) sera enseignée dorénavant comme dans les autres cantons de Suisse alémanique.

Le « Landrat » a voté un crédit de quelque cent mille francs destinés à des bâtiments scolaires, ce qui représente un grand effort pour un petit canton.

Des directives ont été données pour l'instruction des enfants atteints de troubles du langage.

SCHWYZ

Le canton de Schwyz va désormais accorder des subsides aux gymnases privés qui, jusqu'à présent, supportaient seuls les frais de l'enseignement secondaire.

L'Ecole normale de Rickenbach est trop petite, mais le canton de Schwyz ne veut pas, à lui seul, supporter les frais d'un agrandissement, étant donné que cette école forme les instituteurs primaires de plusieurs cantons.

D'autre part on prévoit la construction d'une nouvelle école professionnelle et une participation aux frais du Technicum de Rapperswil.

Les salaires du corps enseignant ont été augmentés.

Une commission a été chargée d'étudier une nouvelle loi sur l'Instruction publique.

OBWALD

Changement important: on vient de constituer un Département de l'Instruction publique avec, à sa tête, un membre du Conseil d'Etat, en la personne de M. J. Britschgi, jusqu'à présent délégué du gouvernement cantonal au Conseil de l'éducation.

Il est probable que le début de l'année scolaire sera fixé en automne pour calquer l'année scolaire sur le canton de Lucerne.

NIDWALD

La méthode globale a été introduite dans plusieurs écoles.

Le début de l'année scolaire a été fixé en automne pour 1965/1966.

La loi d'application de la nouvelle loi scolaire a été adoptée par le « Landrat » (11 juillet 1963).

GLARIS

Un nouveau règlement a été adopté pour le service du dentiste scolaire.

Le canton participera aux frais du Technicum de Rapperswil.

Gratuité de l'enseignement secondaire (Kantonsschule) pour les ressortissants du canton.

De nouveaux règlements ont été adoptés pour l'admission et la promotion au gymnase.

Zoug

Introduction de la « méthode Glinz » dans l'enseignement de la langue maternelle.

Augmentation des traitements du corps enseignant.

Introduction d'un service de logopédie dans plusieurs communes.

Un règlement a été établi pour la Commission des bourses.

SOLEURE

La loi sur les bourses a été adoptée par le Grand Conseil.

Nous notons une réjouissante activité de la Commission cantonale « Film et jeunesse ».

Les salaires du corps enseignant ont été améliorés.

Le développement du service psychologique et psychiatrique scolaire continue.

BALE-VILLE

Comme tous les cantons universitaires, Bâle-Ville connaît les problèmes que posent la pénurie de locaux, la réorganisation de l'administration universitaire, les foyers et restaurants d'étudiants, etc.

La neuvième année scolaire a été introduite à titre obligatoire (16 avril 1964).

Un nouveau règlement a été mis en vigueur pour les examens de diplôme commercial.

Adaptation des subventions pour la scolarisation des enfants handicapés.

De plus, une série de règlements, dispositions légales, plans d'études, ont été mis à jour.

BALE-CAMPAGNE

Un nouveau règlement a été édité pour la distribution du matériel et des manuels scolaires (16 juillet 1963).

Des directives ont été élaborées pour les congés du corps enseignant, dont les salaires ont été augmentés de 7%.

Grâce à la nouvelle loi pour l'encouragement des activités culturelles, une série d'écoles de musique ont pu être ouvertes dans les communes.

L'organisation des classes prégymnasiales a rencontré certaines difficultés, mais on pense qu'après quelques années d'expérience pratique, la bonne voie sera trouvée.

SCHAFFHOUSE

Mise en vigueur du nouveau plan d'études pour les leçons de travaux à l'aiguille et l'enseignement ménager des jeunes filles.

Adaptation des plans d'études pour la langue maternelle et le calcul. L'enseignement musical a été développé au gymnase cantonal.

Pour l'enseignement primaire, une neuvième année facultative est possible. Les salaires du corps enseignant ont été augmentés.

On a agrandi l'école pour enfants débiles mentaux pratiquement éducatibles.

APPENZELL RHODES-EXTÉRIEURES

Augmentation des salaires du corps enseignant, allègements, pour raison d'âge, plus importants.

APPENZELL RHODES-INTÉRIEURES

Augmentation des traitements pour les instituteurs primaires. Le chef du Département de l'instruction publique, M. A. Broger, s'est retiré; il a été remplacé par M. K. Dobler.

SAINT-GALL

Le 8 octobre 1963, le Conseil d'Etat de Saint-Gall a publié un message concernant la création de deux nouveaux technicums, le premier à Rapperswil (Zurich, Glaris, Schwyz, Saint-Gall), le deuxième à Buchs (Grisons, Principauté de Liechtenstein, Saint-Gall). La collaboration intercantonale progresse.

Les salaires du corps enseignant ont été augmentés.

L'Ecole cantonale a pu inaugurer de nouveaux bâtiments, tandis que la nouvelle école secondaire (Gymnase) de Sargans va être bientôt trop petite.

La neuvième année primaire est introduite à titre facultatif.
Toutes les bourses ont été augmentées.

GRISONS

Nouveau règlement pour les examens d'admission aux écoles secondaires inférieures (Sekundarschulen).

Le traitement de base des enseignants a été augmenté de $4\frac{1}{2}\%$.

Les nouveaux bâtiments de l'Ecole normale de Coire ont été inaugurés au mois de juin.

Pour le moment, on discute une nouvelle loi sur la formation complémentaire (Fortbildungsschulen).

ARGOVIE

Le canton d'Argovie aborde une planification scolaire à long terme. Aussi le Conseil de l'éducation a-t-il publié un rapport sur l'« Ecole argovienne, aujourd'hui et demain ».

Un nouveau règlement a été adopté concernant les bibliothèques scolaires.

Des directives ont été données, relatives aux enfants d'ouvriers étrangers.

La création d'une école supérieure technique (Technikum) à Windisch fait de grands progrès.

Les sciences naturelles prennent maintenant plus de place dans le programme des classes primaires finales.

THURGOVIE

La vie scolaire a été mouvementée dans ce canton. Après les démissions des directeurs de l'Ecole cantonale et de l'Ecole normale, le chef du Département de l'instruction publique, M. E. Reiber, a pris sa retraite. Il a été remplacé par M. R. Schümperli, de Romanshorn.

En outre, l'Ecole normale de Kreuzlingen a subi de gros dégâts, dus à un incendie.

Une loi sur les bourses a été soumise, par le Conseil d'Etat, au Grand Conseil (20 août 1963).

On a enregistré de beaux progrès dans le domaine des écoles de parents.

EUGÈNE EGGER

Sommaire de Archiv für das Schweizerische Unterrichtswesen:

Vorwort, p. 3. — L'Ecole suisse à l'Exposition nationale de 1964, par Paul F. Knecht, p. 7. — Die Organisation des Schulwesens in der Schweiz, von Dr. Eugen Egger, p. 29. — Statistik über das Schulwesen, p. 113. — Zusammen- gestellt durch das Eidgenössische Statistische Amt, Bern.